



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entrepreneurs de spectacle

Question écrite n° 25634

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les difficultés des petites associations et entreprises dont l'activité principale est l'organisation de spectacles. En effet, ces structures ne bénéficient actuellement d'aucun des dispositifs permettant de simplifier les démarches administratives d'embauche et de cotisations sociales (chèque emploi TPE et chèque emploi associatif). Elles ne peuvent pas davantage bénéficier des procédures sociales simplifiées du guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO), qui ne sont accessibles qu'aux structures qui n'ont pas pour activité principale l'exploitation, la production ou la diffusion de spectacles. Les petites entreprises et associations d'organisation de spectacles doivent donc s'adapter à des procédures complexes et inadaptées à leur taille. Il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement pour permettre à ces petites structures d'accéder à un système simplifié d'embauche.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25634

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5350

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)